

MOUVEMENT JEUNES ET SANTÉ MENTALE

C'est fou la vie,

faut pas en faire une maladie!

DÉCLARATION COMMUNE

Issue du Forum « JEUNES ET SANTÉ MENTALE :
Pour un regard différent » tenu le 15 avril 2016.

LA VALEUR QUI GUIDE NOS ACTIONS EST LA PRIMAUTÉ DE LA PERSONNE. À ce titre, nous adhérons à la définition qu'en donne le *Plan d'action en santé mentale 2015-2020 : Faire ensemble et autrement*, ainsi que la Politique de santé mentale de 1989 :

Il est important d'assurer la primauté de la personne par le respect

- de sa personnalité
- de sa façon de vivre
- de ses différences
- des liens qu'elle entretient avec son environnement.

La primauté de la personne implique

- de tenir compte du point de vue et des capacités de la personne utilisatrice de services
- de favoriser sa participation et celle de son entourage
- la prise en compte de l'ensemble de ses besoins et de sa situation biopsychosociale.

La promotion, le respect et la protection des droits en constituent des aspects fondamentaux.

NOS INQUIÉTUDES

FACE À LA MÉDICALISATION DES DIFFICULTÉS DES JEUNES

- La hausse des diagnostics psychiatriques et de la consommation de médicaments psychotropes chez les jeunes (enfants, adolescents, jeunes adultes) ainsi que le recul des approches alternatives et globales.
- Le dépistage en bas âge et la médecine prédictive pouvant amener à un étiquetage stigmatisant et à du profilage social.
- Les grandes difficultés d'accès aux services publics pour les jeunes et leurs familles, de suivi médical et de ponts entre ces différents services publics.
- La méconnaissance, l'ignorance et le non-respect des droits liés à la médication (droit à l'information, droit au consentement aux soins libre et éclairé, droit à la participation au traitement, droit à l'accompagnement).



AGIDD-SMO
ASSOCIATION DES GROUPES D'INTERVENTION
EN DÉFENSE DES DROITS EN SANTÉ MENTALE
DU QUÉBEC



Regroupement
des ressources alternatives
en santé mentale
du Québec



Le Regroupement
des Auberges du cœur du Québec

NOS REVENDICATIONS

NOUS DEMANDONS AU GOUVERNEMENT :

- Que tous les jeunes et leurs proches aient accès gratuitement à des services d'aide et de soutien psychosociaux et alternatifs à la médication psychiatrique et que l'accès à ces services ne soit pas conditionnel à un diagnostic en santé mentale.
- Que l'expertise des jeunes soit reconnue par leur participation égalitaire sur toutes questions qui les concernent, notamment dans l'élaboration, la mise en œuvre, et l'évaluation des politiques et plans d'action.
- Que l'exercice du droit à l'information, du droit à la participation au traitement, du droit à l'accompagnement et du droit au consentement aux soins libre et éclairé soit respecté et garanti pour tous les traitements liés à la santé mentale.
- Que le gouvernement mette immédiatement en place une commission sur la médicalisation des problèmes sociaux des jeunes.

J'ADHÈRE À LA DÉCLARATION COMMUNE

EN TANT QU'ORGANISATION

Code postal de mon organisation :

EN TANT QU'INDIVIDU

Je désire que mon nom soit confidentiel

Mon nom peut être diffusé

NOM (LETTRES MOULÉES) :

Voici mon COURRIEL afin que je demeure informé :

RETOURNEZ À : 4837, rue Boyer, bureau 210, Montréal (Québec) H2J 3E6 • Télécopieur : 514 523-0797 • info@agidd.org